COMITE DE LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Séance plénière du 6 juillet 1951

-:-:-:-:-

Président: Professeur Wallon

Le Président propose d'examiner, article par article, les projets présentés par chacune des commissions.

Le texte relatif à la définition de la psychologie scolaire est adopté à l'unanimité sans modification.

Les propositions présentées par la commission chargée d'établir un projet de statut ont été approuvées après que furent introduites certaines corrections destinées notamment:

- 1) à permettre l'admission éventuelle de candidats qui, sans avoir occupé un poste à temps complet pendant cinq ans, auraient toutefois exercé dans l'enseignement public pendant une durée équilente;
- 2) à exprimer un désir constant d'adaptation du programme d'études des futurs psychologues scolaires sans pour cela déprécier les titres délivrés antérieurement;
- 3) à éviter que le Comité ne se prononce sur la durée du service des psychologues du second degré.

Le texte complet des propositions adoptées est joint au présent procès-verbal.

Il est convenu que les travaux du Comité ne peuvent être considérés comme terminés et que celui-ci se réunira à nouveau à la rentrée.

-:-:-:-:-